



CfpcCA20220317PV5

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCES-VERBAL N° 5
REUNION DU JEUDI 17 MARS 2022
TENUE EN PRESENTIEL AU 7 RUE SAINTE-HELENE
ET EN VISIOCONFERENCE**

Membres présents : Jean-Claude ANDRIEUX (en visioconférence), Colette ANDRUSYSZYN (en visioconférence), Francis AUBERTIN (trésorier général), Ivan COSTE-MANIERE (vice-président - en visioconférence), Denis DAUNE (en visioconférence), Pierre GREGOIRE (en visioconférence), Stéphane HATOT (en visioconférence), André LECLERCQ (président), Gilles LECOCQ (vice-président - en visioconférence), Bernard MACCARIO (en visioconférence), Thierry MESSINA (secrétaire général), Laurence MUNOZ (vice-présidente - en visioconférence), Bruno PIECKOWIAK (en visioconférence), Bernard PONCEBLANC (vice-président délégué - en visioconférence), Agnès RAFFIN (en visioconférence), Jacqueline ROCHER (secrétaire générale adjointe - en visioconférence), Bernard SAINT-JEAN (trésorier général adjoint), Jean VINTZEL (vice-président), Edith ZITOUNI (chargée de mission secrétariat).

Invités présents : Françoise BARTHELEMY (représentante de l'UNSS), Gilles CONTER (chargé de mission auprès du président - en visioconférence), Alain DELAMARE (personnalité qualifiée - en visioconférence), Diane DE NAVACELLE (personnalité qualifiée - en visioconférence), Claude PIARD (chargé de mission communication - en visioconférence).

Membres excusés : André COUPAT, Sébastien GAYET, Jean-Pierre GUILBERT, Gérard PERREAU-BEZOUILLE.

I. Ouverture de la séance à 14h00 par le président

André Leclercq souhaite la bienvenue à toutes et tous et particulièrement à Françoise Barthélémy au titre de l'UNSS. (cf. point 2).

2. Approbation ou adoption des procès-verbaux

- Le C.A. approuve à l'unanimité le P.V. n°4 du Conseil d'administration du 20/01/2022.
- Le C.A. adopte à l'unanimité le P.V. n° 7 du Bureau exécutif du 17/02/2022 incluant la nomination d'Ivan Coste-Manière au poste de vice-président et les cooptations de Françoise Barthélémy, Denis Daune et Agnès Raffin en tant que membres de notre Conseil d'administration.

3. Actualités - CNOSF

3.1. UKRAINE - Le sport solidaire

Le CFPC partage pleinement la position du CNOSF : « Profondément heurté par les événements en Ukraine, le CNOSF soutient pleinement la recommandation émise par la commission exécutive

du CIO. Il demande ainsi aux fédérations nationales et aux organisateurs d'événements sportifs de se rapprocher des fédérations internationales afin de s'inscrire dans cette démarche.

Attristé par les circonstances qui amènent ces décisions exceptionnelles, le CNOSF réaffirme, comme le CIO et les Comités Olympiques Européens, les valeurs d'universalité, de pacifisme et d'équité qui portent le Mouvement olympique depuis sa fondation ».

3.2. La journée du 8 mars 2022 : Colloque mixité et A.G. Extraordinaire

3.2.1. Colloque mixité

Programmé le jour de la « Journée internationale des droits des femmes » et un an après l'entrée de la statue d'Alice Milliat à la Maison du sport français aux côtés de celle du baron Pierre de Coubertin, cet évènement s'est inscrit dans la continuité des évolutions législatives à venir concernant la gouvernance des fédérations.

3.2.2. Assemblée générale extraordinaire du CNOSF

A l'ordre du jour la présentation de l'organisation du CNOSF, un point d'actualités et point d'étape du programme politique et la rémunération des dirigeants du CNOSF.

André Leclercq a été nommé membre de la commission « observatoire du sport fédéral ».

Par ailleurs, il convient de réfléchir au poste à pourvoir qui était demeuré vacant lors de l'élection des membres du conseil d'administration du CNOSF.

3.3. Colloque « pour une pratique sportive inclusive » (11 mars 2022)

Celui-ci a été l'occasion d'une présentation des dispositifs actuels pour lutter contre l'homophobie dans le sport et d'un temps d'échanges autour de deux tables rondes composées de sportifs de haut-niveau et d'experts.

3.4. Visions et propositions des candidats à l'élection présidentielle (17/03 au matin)

André Leclercq était présent au titre du CFPC. Sur la base de 20 propositions du mouvement sportif français pour le prochain quinquennat présidentiel qui sera celui des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les 3 candidats présents (Yannick JADOT, Valérie PECRESSE et Fabien ROUSSEL) à l'élection présidentielle se sont exprimés sur leur vision du sport français.

3.5. Suite de nos relations avec le CNOSF (Mise en place d'un pôle culture olympique - déménagement)

Echange d'André Leclercq avec Didier Séminet, secrétaire général du CNOSF le 3 mars dernier lors d'un déjeuner. Celui-ci pense que Coubertin est un atout pour cette olympiade. Le CNOSF peut en effet reprendre la main en s'appuyant sur ses valeurs qui justifient la passion sportive et l'engagement citoyen des dirigeants. Intégrer le CFPC est pour Didier Séminet nécessaire dans le cadre d'une stratégie définie avec le CNOSF.

Par ailleurs, il a été programmé la réunion fondatrice du Club France de l'Olympisme le vendredi 1^{er} avril 2022 à 10h00 au CNOSF en présence de Stéphane Hatot et Gabriel Bernasconi.

3.6. Nouvelle loi sur le sport

Adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 février dernier, les principaux « nouveaux » articles de cette nouvelle loi promulguée au Journal Officiel le 3 mars 2022 sont :

- Élargissement de la prescription de l'activité physique adaptée aux patients atteints de maladie chronique ;
- Ouverture des équipements sportifs scolaires aux associations sportives ;
- Parité femme-homme dans les instances dirigeantes des fédérations sportives en 2024 au niveau national et 2028 au niveau régional ;
- Limitation à 3 du nombre de mandats des présidents de fédération, avec une exception pour un 4^{ème} ;
- 50 % des voix de l'assemblée générale des fédérations détenues par les clubs ;

Il revient au CFPC de tirer les conséquences de ces nouvelles données pour se mettre en conformité avec nos statuts avant l'échéance de la prochaine olympiade.

4. Activités

4.1. Communication

Un point de situation est effectué : validation de nos visuels, notre Chaîne YouTube et la mise en ligne de vidéos, notre site Internet avec une nouvelle « arborescence » mise en place par Philippe Brossard, la conception de la future « Lettre d'informations ».

4.2. Prix Pierre de Coubertin 2021 du CFPC

André Leclercq propose que cette distinction revienne à Jean Vintzel eu égard à son engagement sans faille dans la gestion du dossier « 70^{ème} anniversaire du CFPC ». → adopté à l'unanimité.

4.3. Prix Pierre de Coubertin aux Iris du Sport 2021/2022 du CFFP

André Leclercq propose que cette distinction qui doit être soumise au CFFP revienne à Bernard Maccario pour la gestion en amont, pendant et en aval du colloque de Nice-2021, mais aussi pour la sortie de son livre "Le Souffle et le Fond" qui nous conte une belle histoire avec ses discontinuités, ses résurgences mais aussi ses différents sens : de l'engagement dans l'œuvre régénératrice et patriotique de la Belle Epoque à l'individualisme et l'affirmation de soi aujourd'hui. → adopté à l'unanimité.

4.4. Publications

La sortie de notre prochaine Gazette n°68/69 est programmée entre le 20 et 25 mars (306 destinataires/400 tirages).

Gilles Conter nous informe que c'est l'Esat de l'élan qui assurera le routage de notre gazette. Celui-ci comprend un envoi sous enveloppe B4 avec impression directe de l'adresse en haut à gauche (avec le logo du CFPC). Il sera accompagné d'un courrier de notre président qui tient évidemment compte de la grave situation politique dans laquelle nous sommes. De même, un traitement de retours NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) sera effectué, lequel nous permettra d'actualiser notre base de données.

Le Conseil d'administration remercie Gilles Conter pour son travail qui permet non seulement une prestation plus complète et pour autant inférieure sur le plan financier, mais également une « manipulation » des enveloppes et un investissement « humain » beaucoup moins important.

Par ailleurs :

- la Gazette n° 70/71 programmée en octobre 2022 est déjà en cours d'écriture ;
- la sortie des actes du colloque de Nice/2021 est en bonne voie de réalisation.

4.5. Colloque de Calais-2023

Laurence Munoz expose les avancées de ce dossier depuis le mois dernier :

- Suivi général de la manifestation en étroite collaboration avec Gilles Lecocq et Bruno Pieckowiak ;
- Mise en place de commissions de travail ;
- Le plan scientifique de ce colloque est en phase de finalisation ;
- La période retenue pour cet événement est programmée du 9 au 14 octobre 2023 (2 options possibles : soit 3 jours entiers, soit 5 ½ journées) ;
- Il reste encore à trouver le titre de ce colloque qui devra être « accrocheur ».

André Leclercq profite de ce point pour évoquer des pistes de réflexions sur nos futurs colloques. Il est envisagé pour 2025 le thème « Héritage/Patrimoine et pour 2027 le thème « spiritualité ».

5. Assemblée générale 2022 du 7 avril 2022

5.1. Organisation (formule hybride, logistique, remise de médailles, partie administrative)

- La procédure administrative (la convocation et l'ordre du jour) sera lancée dans les délais réglementaires. La formule hybride est retenue ;
- Les documents nécessaires seront consultables et téléchargeables sur notre site Internet ;
- Les conditions logistiques (salle de presse du CNOSF, déjeuner au Club France) sont validées ;
- Pendant le déjeuner, les récipiendaires des « médailles Coubertin » seront honorés. Le Prix Pierre de Coubertin 2021 sera remis à Jean Vintzel.

5.2. Documents financiers

Le Conseil d'administration adopte :

- Le rapport d'activité du secrétaire général ;
- Le rapport financier du trésorier général ;
- Le bilan et le compte de résultat 2021 ;
- Le budget prévisionnel 2022.

En ce qui concerne le rapport du vérificateur aux comptes, Monsieur Claude Maignan a accepté cette mission. Francis Aubertin est en charge de finaliser ce rapport avec l'intéressé.

Par ailleurs, la campagne de subvention des fédérations par l'ANS n'est pas encore ouverte pour l'année 2022. Dans cette attente - et à leur demande -, nous allons transmettre un pré-dossier en expliquant les objectifs et les enjeux du CFPC, les actions mises en place ainsi que notre budget prévisionnel.

5.3. Propositions du Bureau exécutif : bilan des groupes de travail

5.3.1. Statuts

Pour donner suite à deux séances du groupe de travail « statuts » et à l'analyse du rapport de Laszlo Horvath, le Conseil d'administration convient de différer la tenue d'une première assemblée générale extraordinaire modificative de nos statuts. Un séminaire d'une journée sera programmé avant l'été sur ce dossier particulier afin de dégager des orientations politiques.

5.3.2. Les amis du CFPC

Le groupe de travail animé par Jacqueline Rocher commentera à notre prochaine Assemblée générale les missions et les objectifs de cette amicale.

5.3.4. Documents de travail : « Vers 2025 - Plan stratégique d'actions et répartition des tâches/pôles - Calendrier des thèmes de l'année 2022

Gilles Conter commente la mise à jour de ces deux documents qui serviront notamment pour compléter notre demande de subvention auprès de l'ANS. L'intéressé est chargé de prendre contact avec les uns et les autres pour la répartition des binômes et des responsabilités par pôle de travail.

6. Points divers

6.1. Statues Pierre de Coubertin

Ivan Coste-Manière fait le point sur les demandes en cours. En fonction des commandes, les prix sont actuellement soumis à d'importantes fluctuations compte tenu de la situation que nous traversons.

6.2. Situation du Cercle de Normandie

Alain Delamare expose les difficultés rencontrées « en local » pour la mise en place de son Cercle tout en se réjouissant de l'implication du CDOS 76. Les réflexions (déjà actées) sur nos futurs statuts doivent tenir compte de ce constat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h00.

Le président,
président de séance

Le secrétaire général,
secrétaire de séance

André Leclercq

Thierry Messina